

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2015

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –BULLIAT- LAMURE- Mmes CHAVY – LORON - PRALUS – GUILLET - PERRET - GUILLON –DEFNET- MAISONNEUVE – Mrs RINGUET - PASCAL –RECOUDES

Membres excusés : Mrs PERRET – MARCEL - TOURNISSOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien RECOUDES

Après lecture le compte rendu de la séance du 13 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de Subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Baux communaux
- 4) Compte rendu annuel de la SOGEDO
- 5) Personnel communal
- 6) Questions diverses



1) Demande de subvention

Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association CHAT'PITO concernant une demande de soutien financier pour le fonctionnement du centre de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 €
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis du SYDER concernant l'extension et le renforcement du réseau électrique lieu-dit « le Clachet ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant total de 616.08€ par an pendant 15 ans.

2.2 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis du SYDER concernant l'extension et le renforcement du réseau électrique lieu-dit « Vermont ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant total de 1 010.28€ par an pendant 15 ans.

2.3 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du devis de la société MEFRAN Collectivités concernant l'acquisition de cendriers, d'une poubelle et de guirlandes lumineuses pour un montant de 1 174.80€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.4 Convention relative à l'intérêt communautaire pour la compétence voirie.

Suite aux définitions des compétences de la CCSB et de l'intérêt communautaire correspondant, il y a lieu de passer entre la commune et la CCSB une convention relative aux voies mises à disposition de la CCSB et permettant de fixer, dans une optique de mutualisation, le mode de répartition des tâches et de leur prise en charge financière entre la commune et la Communauté.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document et tout document afférent.

3) **Baux communaux**

3.1 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que le bail du logement loué à Madame VOILERON Valérie pour un loyer mensuel de 300 € hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1^{er} juin 2015

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif entre la commune et Madame VOILERON Valérie

PRECISE que le bail sera établi pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} juin 2015 et qu'il prendra fin le 31 Mai 2016.

FIXE le loyer mensuel à la somme de 300 € hors charges locatives.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir

3.2 Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal de renouveler le bail pour le logement de type 2 situé 20 place Baudelaire, à Mr FAVRIAU pour un loyer mensuel de 224€ hors charges.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la commune et Mr FAVRIAU

PRECISE que le bail sera établi pour une durée de trois ans à compter du 21 juillet 2015

FIXE le loyer mensuel à la somme de 224 euros, révisable annuellement le 1^{er} juillet de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir.

3.3 Monsieur DAUTUN expose que le bail pour le logement de Monsieur MARQUIS Marcel est à renouveler à compter du 1^{er} août 2015 sur la base d'un loyer mensuel de 247 €, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir pour une durée de 6 ans renouvelable, à compter du 1^{er} août 2009, entre la commune et Monsieur MARQUIS Marcel.

FIXE le montant de loyer mensuel à la somme de 247 € révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

4) Compte rendu annuel de la SOGEDO

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel de la SOGEDO concernant le fonctionnement de la station d'épuration sur l'année 2014. Le rapport est consultable en mairie.

5) Personnel communal

SUPPRESSION DE POSTE (poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe)

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération en date du 16/07/2014 créant à compter du 1er septembre 2014 un poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'ATSEM 1ère classe à compter du 31 Juillet 2015.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion du Rhône) pour la suppression du poste d'ATSEM 1ère classe en date du 09 juin 2015.

Entendu l'exposé de Monsieur BULLIAT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet à compter du 31 Juillet 2015.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Madame CHAVY informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'augmentation des tâches au sein des bâtiments communaux, et de la cantine, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet.

Madame CHAVY propose donc au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2015,

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 24.5 heures,

- il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2015,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

6) Questions diverses

6.1 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal qu'il convient de se positionner avant fin décembre 2015 pour participer en 2016 à l'animation Beaujolez'vous.

6.2 Il est proposé de mettre la rue du château Fontcrêenne en sens unique dans le sens de la montée. Après délibération, le Conseil Municipal (14 POUR – 1 ABSTENTION) de mettre en sens unique la rue du château Fontcrêenne et d'interdire le stationnement des véhicules.

6.3 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal d'une pétition des riverains du colombier. Il est décidé de mettre au programme 2016 la réfection de la voirie. Le SYDER sera contacté afin de mettre un ou deux points d'éclairage public supplémentaire. En ce qui concerne l'installation d'un miroir, le Conseil Municipal ne prendra pas en charge l'acquisition d'un miroir.

6.4 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'un habitant qui souhaite que la commune prête son épareuse à un prix restreint afin d'effectuer la taille de sa haie. Le Conseil Municipal refuse.

6.5 Monsieur BULLIAT rappelle au Conseil Municipal que le congrès départemental des sapeurs-pompiers du Rhône aura lieu le 20 juin 2015 sur la commune.

6.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le bar le relais des caveaux a ouvert et est géré par une association.

6.7 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la commune accueillera une retransmission en simultané de l'opéra de Lyon sur grand écran le Samedi 4 juillet 2015.

6.8 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que la remise des calculatrices aux élèves de CM2 aura lieu le vendredi 26/06 à 19h à la salle des séminaires.

6.9 Madame MAISONNEUVE informe le Conseil Municipal que l'agencement de l'esplanade au-dessus de la bibliothèque aura lieu le mardi 16 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.